

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: [2]: Aviation

Artikel: Interview du brigadier Werner Epper
Autor: Chollet, Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Brigadier Werner Epper prend la température auprès des aspirants officiers lors d'un exercice sur la Base aérienne d'Emmen.
Photo © sgt chef Dey,

Forces aériennes

Interview du brigadier Werner Epper

Propos recueillis par le maj Christophe Chollet

Monsieur le Brigadier, voici bientôt un an que vous êtes Commandant de la formation d'application de l'aviation 31, qui forme toutes les fonctions du soldat aux officiers et dont la mission consiste à faire voler nos forces aériennes. Que tirez-vous comme bilan de cette année ?

Avoir l'honneur de commander une formation aussi si diversifiée m'apporte beaucoup de satisfaction. Les écoles fonctionnent bien et les collaborateurs travaillent en direction des objectifs et sont conscients de leurs devoirs. Au fur et à mesure, je me suis rendu compte de deux choses : d'abord de l'étendue des missions de la formation d'application au service des Forces et aussi de l'armée, et aussi de la responsabilité que je porte. Et quand je regarde la période turbulente que nous traversons, le fait de penser positivement constitue une solide base pour trouver des solutions aux défis qui se présentent !

Le projet TTE et sa mise entre parenthèse ne doit pas vous laisser indifférent. Comment voyez-vous l'avenir d'une aviation moderne pour la Suisse dans un tel contexte ?

Il y a beaucoup d'éléments qui entrent en ligne de compte. Premièrement, la souveraineté de l'espace aérien est une mission de la Confédération qui ne peut être remplie que par les Forces aériennes, et ce qu'importe la situation ! D'ailleurs, ceci est effectué avec succès jour après jour et il faut bien se rendre compte que cette mission ne pourrait pas être exécutée par des drones. Deuxièmement, bien que nos F/A-18 soient aujourd'hui, grâce aux dernières mises à jour, des aéronefs très modernes, ils ne suffisent pas pour autant. En effet, la petite taille du pays et la volonté de protéger de manière autonome un trafic aérien si dense impliquent nécessairement que les moyens prêts à l'engagement doivent être nombreux. Il s'agit d'une équation visant à optimiser l'utilisation des moyens

à engager dans l'espace et le temps. Nous devons ainsi pouvoir disposer d'une flotte de 50 à 60 avions de combat modernes. Et troisièmement, avec ces moyens, il serait également possible de reconstituer notre capacité dans les domaines du combat terrestre et de la reconnaissance aérienne, capacités qui sont incontournables pour une armée de l'air moderne.

Les drones ont-ils encore un avenir dans la stratégie des forces aériennes ?

Le nombre de UAV (Unmanned Aircraft Vehicle NdlR) augmente en permanence dans le monde entier. Ils reprennent de plus en plus de missions dans le cadre d'opérations aériennes comme terrestres. Par conséquent, les drones ont leur place dans notre stratégie. La priorité dépendra de la décision politique en matière de prestations de l'armée.

Dès 2010, le commandant des écoles et des cours de drones 84 a la mission de maintenir le niveau de compétence opérationnelle en matière d'UAV. C'est d'une importance considérable du fait que nous devons être capables de montrer une forte avance dans le domaine des drones par rapport à l'étranger.

Notre système de drones devient relativement ancien par rapport à de grandes puissances qui ont des moyens plus silencieux et capable de voler plus loin dans la profondeur. Est-ce qu'un nouveau système est en voie d'acquisition ?

Techniquement, l'ADS 95 arrive au bout. Les travaux préliminaires en vue de l'acquisition d'un nouveau système de drones de la génération suivante ont déjà commencé. A l'état actuel de la planification, une telle acquisition est envisagée pour le programme d'armement 2015. D'ici là, il s'agit de garder un noyau de compétences dans ce domaine.

Dans ce contexte du changement permanent, qu'en est-il de la formation de nos cadres ? Est-ce que la relève est assurée ?

Aujourd'hui, une recrue sur trois est proposée pour un avancement. De par notre système actuel, nous pouvons à peine assurer la qualité attendue. La possibilité de pouvoir déposer une demande de service civil durant le service militaire perturbe considérablement nos efforts. Le nombre d'aspirants sous-officiers est assez haut pour permettre une sélection en vue de devenir officier. Néanmoins, en raison du système d'instruction des cadres actuel, on constate une baisse du niveau dans la compétence technique.

Quel est votre mot d'ordre pour votre formation d'application ?

Notre devise « PA CAPONA » est une phrase en dialecte Saviésan qui signifie : « regarde devant toi, ne capitule pas ! ». C'est en mai 1971 que le brigadier Philippe Henchoz, commandant de la brigade aérodrome 32, en a fait le dicton de sa formation. Ceci nous a accompagné jusqu'à aujourd'hui et continuera à nous guider dans l'accomplissement de notre mission.

Comment voyez-vous l'avenir des Forces aériennes et plus précisément de votre Formation d'application dans les nouvelles structures de l'armée ?

Une armée efficace a besoin de Forces aériennes efficaces. J'ai la conviction absolue que les Forces aériennes doivent rester un élément indépendant et dans les mains du chef de l'armée. Le lien étroit entre l'engagement des Forces aériennes et la formation d'application de l'aviation 31 doit demeurer tel qu'il est, car nous utilisons les mêmes emplacements, le même matériel et collaborons avec les mêmes spécialistes, instructeurs de vol, etc. Mais comme les ressources sont limitées, il serait même nécessaire que cette collaboration soit renforcée.

Dans votre cursus professionnel, vous avez été certainement amené à pouvoir comparer nos écoles d'aviation avec des formations étrangères. Qu'en est-il de notre niveau ?

Nous évoluons à très haut niveau et les militaires étrangers en visite chez nous sont toujours étonnés de la très bonne qualité et de l'efficacité qui sont obtenues en si peu de temps. Il faut ajouter que l'introduction des nouveaux moyens comme le PC-21 et l'EC-635 s'est déroulée avec succès.

A quels défis sera confrontée notre formation d'application dans le futur ?

Les prochains défis concernent d'une part les nouvelles structures du personnel en vigueur dès 2011, la réorganisation du commandement des drones et le passage des formations d'explorateurs parachutistes au sein du nouveau commandement des forces spéciales de l'armée.

Le départ de l'école des explorateurs parachutistes est un événement assez surprenant, comment l'expliquez-vous ?

La direction de l'Armée a décidé de regrouper toutes les prestations des unités spéciales -et par là même toutes les formations concernées y compris les explorateurs parachutistes- dans un nouveau commandement subordonné directement au chef de l'Etat-major de conduite de l'Armée. Cette décision est le fruit d'une appréciation complète de la situation développée dans des commissions de travail auxquelles ont participé la FOAP aviation et les Forces aériennes. Les composantes professionnelles et miliciennes comme toutes les questions liées à l'instruction actuellement dispensée au sein de mon commandement sont concernées.

A quel endroit sera située cette école ?

Il est encore trop tôt pour se prononcer car le « concept d'utilisation » concernant le canton du Tessin et la décision politique sont encore à l'agenda.

Nouvelles brèves

Harrier : irremplaçable ?

Le 23 avril à Cottesmore, la Royal Air Force (RAF) et la Royal Navy (RN), qui détiennent conjointement une Joint Harrier Force, ont annoncé la signature d'un contrat de 574 millions de livres £ avec BAE Systems. Le Harrier Platform Availability Contract (HPAC) couvre les réparations, la maintenance, les pièces de rechange, la mise à niveau et le soutien technique jusqu'en 2018, date planifiée de la mise hors service des appareils. D'ici là, il est prévu que toute la flotte sera homogénéisée au standard GR 9 (monoplace) et T 12 (biplace).

Ces décisions sont prises dans un contexte incertain. Tout d'abord, les deux porte-avions britanniques CVF sont prévus d'entrer en service en 2014 et 2016. Les premiers F-35 JCA/JSF doivent être introduits en 2015 et permettre de disposer d'une capacité initiale à partir de 2018. Mais ces deux projets connaissent une série de retards, estimés à un an pour les plus optimistes, trois pour les estimations pessimistes. En cas de retards, il est prévu que la durée de service des Harrier pourrait être étendue de trois à cinq ans supplémentaires. Mais le nombre d'appareils serait alors revu à la baisse.

Source : *Combat Aircraft* No.3, 2009, p. 10.

